

DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR

LES RISQUES MAJEURS

DOCUMENT À CONSERVER



SE PRÉPARER POUR BIEN RÉAGIR

C'EST QUOI UN DICRIM ?

C'est un outil de communication destiné à vous informer sur les risques majeurs présents sur la commune et vous inciter à adopter les bons comportements en cas d'évènement.

Ce document recense également les actions et les mesures engagées par les pouvoirs publics pour réduire les risques.

Ce document est diffusé à l'ensemble de la population résidente et professionnelle de la Ville.

Il est consultable en Mairie, mairies de proximité et sur le site web de la Ville.

POURQUOI CE DOCUMENT ?

Le DICRIM est obligatoire dans les communes pour lesquelles il existe un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et/ou un Plan Particulier d'Intervention (PPI) et dans celles exposées à un risque majeur particulier tel que le risque sismique.

À La Rochelle

- 3 Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT),
- 3 Plans Particulier d'Intervention (PPI),
- 1 Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL),
- Risque sismique niveau 3.

Toutes les communes de l'Agglomération de La Rochelle doivent réaliser leur DICRIM.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque est défini par la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou résultant de l'action humaine (aléa) s'applique à une zone où se concentrent des enjeux humains, matériels ou environnementaux.

Par exemple, un séisme ou une inondation dans une zone non urbanisée ne constitue pas un risque du fait de l'absence d'enjeux. Un risque majeur est un évènement rare et d'une grande gravité : nombreuses victimes, dégâts matériels importants, impacts environnementaux.



Manifestation d'un phénomène
d'origine naturelle ou humaine,
d'occurrence et d'intensité variables.



Ensemble des personnes
et des biens pouvant être affectés
par ce phénomène.



Le risque est le résultat de l'impact
de l'aléa sur les enjeux.

EDITO

TOUS CONCERNÉS, TOUS MOBILISÉS

Nous sommes confrontés à un changement climatique dont les manifestations sont plus fréquentes et les épisodes plus marqués. Notre territoire a ainsi été éprouvé au cours des dernières années par des tempêtes, telles que Xynthia ; des inondations et des canicules dont nous conservons tous le souvenir. Il y a quelques mois encore, le village de La Laigne, situé à seulement une trentaine de kilomètres de la Rochelle, a subi un important séisme qui a provoqué de nombreux dégâts et bouleversé la population.

L'expertise des services impliqués dans les dispositifs de secours et d'intervention s'est de nouveau exprimée à l'occasion de l'impressionnant incendie qui a touché les silos de la SICA, à La Pallice, au cœur de l'été 2023. Entraînés pour affronter ce type de situation de façon coordonnée, les sapeurs-pompiers et les salariés de l'entreprise, épaulés par les services compétents de l'État et de la Ville de La Rochelle, ont remarquablement maîtrisé le sinistre, rassurant ainsi les milliers de personnes habitant ou travaillant à proximité.

Nous sommes tous concernés, chacun à notre niveau. Nous avons tous un rôle à jouer. En tant que citoyens mobilisés, votre première mission est de vous informer sur les risques que nous encourons et de connaître les bons réflexes à déclencher en cas d'évènement exceptionnel. Nous avons rassemblé dans ce Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) toutes les informations qui vous aideront à prendre les bonnes décisions si cela devait s'avérer nécessaire.

Je vous invite à le lire avec attention et à le conserver précieusement.

Jean-François Fontaine

Maire de La Rochelle,
Président de la Communauté d'Agglomération

RISQUES NATURELS



Risques littoraux p 6/7



Risques météorologiques p 8



Risque canicule p 9



Risque sismique p 10



Risque retrait et gonflement des argiles p 11

RISQUES TECHNOLOGIQUES



Risques industriels p 12/13



Risques transport de matières dangereuses p 14/15

RISQUES SANITAIRES



Pandémie p 16



Maladies tropicales
Moustiques p 17

RISQUES SOCIÉTAUX



Terrorisme p 18

INFORMATIONS

p 19/20

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

En cas d'évènement majeur, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle sera donnée par les moyens suivants :



FR-ALERT. Système d'alerte des populations encadré par l'Etat qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans une zone concernée par un accident majeur. Les notifications sont accompagnées d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire, ni de télécharger une application.



Sirènes. Au nombre de 6 sur la commune, elles sont testées tous les premiers mercredis du mois à midi. Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.



Téléalerte communale. Envoi d'un message écrit ou vocal sur les téléphones. Inscrivez-vous gratuitement sur le site de la mairie www.larochelle.fr



Réseaux sociaux. Ils vous informent tout au long de l'évènement. Abonnez-vous au compte Facebook/[larochelleensemble](https://www.facebook.com/larochelleensemble)



Application mobile « La Rochelle au bout des doigts ».



Média. Ecoutez la radio France Bleu La Rochelle 98.2 (FM).



Site internet de la commune www.larochelle.fr



Panneaux lumineux. Situés sur les grands boulevards.



Véhicules sonorisés de la police municipale. Ils peuvent diffuser des messages d'alerte et les conduites à tenir.



COMMENT DONNER L'ALERTE ?

Vous êtes victime ou témoin d'un évènement grave ou d'un accident, contactez :

• Les pompiers au **18** ou en appelant le **112** (appel d'urgence européen) • Le SAMU en appelant le **15**

Il vous sera demandé de décliner votre identité, le lieu et la nature de l'incident ainsi que le nombre de personnes impliquées.

QUI FAIT QUOI EN CAS D'ACCIDENT OU D'ÉVÈNEMENT MAJEUR ?

En toutes circonstances, il convient tout d'abord, pour chaque citoyen, de garder son calme et de respecter les consignes préétablies ou formulées en temps réel par les pouvoirs publics.

-  Le Préfet informe les maires et peut mettre en œuvre le plan ORSEC. Si besoin, il sollicite des renforts nationaux ou extranationaux.
-  Le Maire alerte la population et déclenche son Plan Communal de Sauvegarde pour assurer l'évacuation, l'hébergement et le ravitaillement.
-  Les services de secours luttent contre le sinistre et protègent les personnes, les biens et l'environnement.
-  La population se met à l'abri ou est évacuée, s'informe, suit les consignes des autorités (ne va pas chercher les enfants à l'école) et n'encombre pas les lignes téléphoniques.
-  Les responsables d'établissements scolaires et crèches activent leurs Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) qui permettent d'assurer la sécurité des enfants et des personnels en attendant l'arrivée des secours.





RISQUES LITTORAUX



*Mesures
mises en place*

Prévention

Le PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) réglemente l'utilisation des sols exposés au risque de submersion. Approuvé le 26 février 2019, il est annexé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Protection

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'agglomération rochelaise, des ouvrages de protection ont été réalisés dans les quartiers de Port Neuf, de la Ville en Bois, du Gabut et de Pampin.

Chaque année à l'automne, les systèmes amovibles (batardeaux, clapets) et la bâche anti-submersion du Vieux Port sont vérifiés et testés par le Groupe d'intervention littorale (réserve d'agents mobilisables en cas d'alerte).

Les risques littoraux comprennent la submersion marine et l'érosion.

La submersion marine résulte de la conjonction de plusieurs phénomènes :

- coefficient de marée élevé,
- pleine mer,
- forts vents de secteur ouest ou sud-ouest,
- basse pression atmosphérique générant une surcote.

L'érosion marine correspond à un recul du trait de côte sous l'action de la mer notamment le déferlement de fortes vagues associé aux coups de vents et aux tempêtes.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

La submersion marine provoque des inondations temporaires dans les zones basses.

L'érosion marine conduit à la formation de cavités et un risque d'éboulement (chutes de pierres, blocs de rochers).

À LA ROCHELLE

Pour réduire la vulnérabilité du quartier de la Genette au risque de submersion, une étude est engagée en 2024.

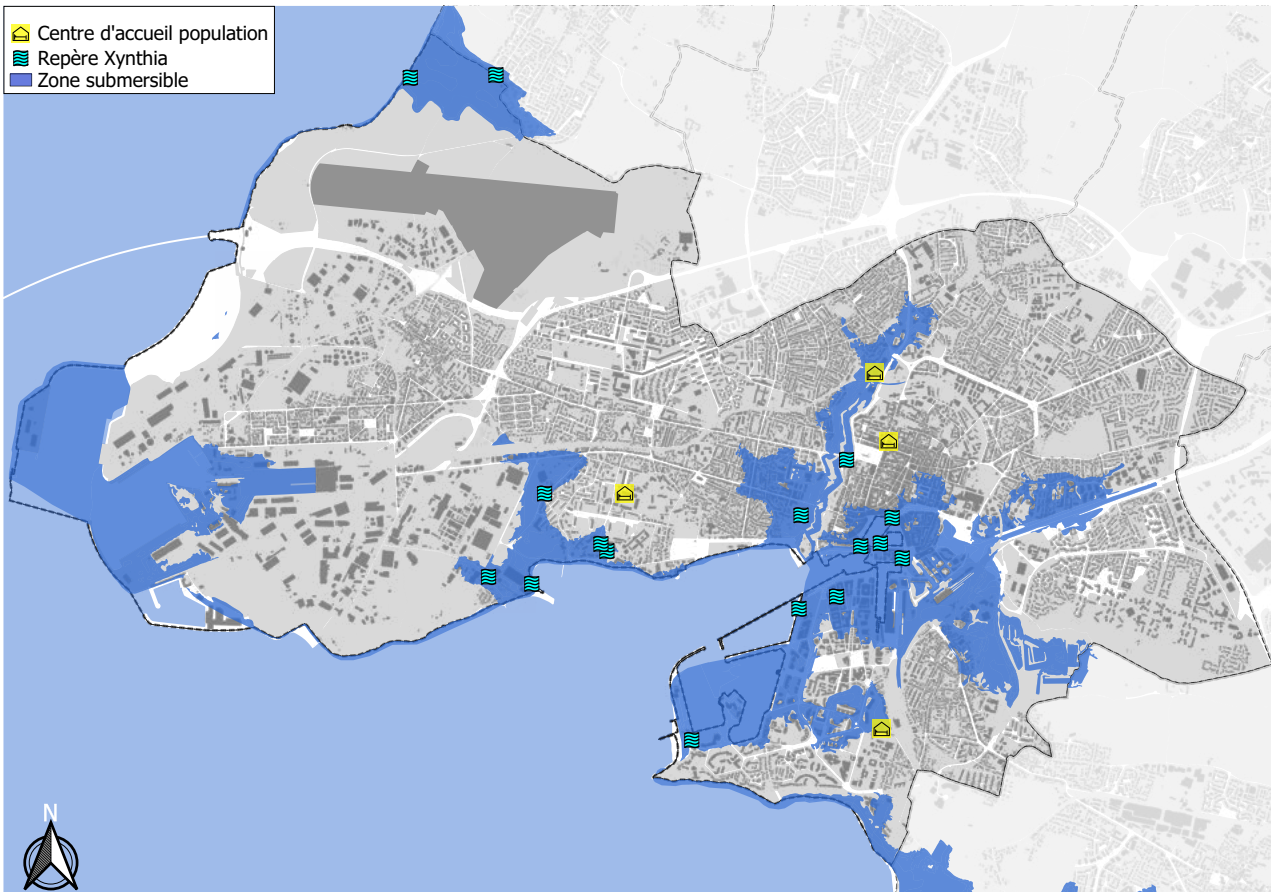
L'érosion littorale concerne les secteurs de Pampin, Chef de Baie, Le Mail et les Minimes. En raison de la formation de cavités, le sentier littoral de Chef de Baie est fermé sur plusieurs centaines de mètres.



Mémoire et repères

À La Rochelle, 16 repères témoignent des niveaux marins atteints par Xynthia en 2010 et de l'étendue de la submersion.

-  Centre d'accueil population
-  Repère Xynthia
-  Zone submersible



Mémo-risque

28 février 2010 : la tempête Xynthia avec des vents de 132 km/h et un coefficient de marée de 102, provoque une surcote de 1,50 m. Plusieurs quartiers rochelais sont inondés par des hauteurs d'eau variant de 0,10 à 1,80 m.



LES RÉFLEXES À ADOPTER



AVANT

Déplacez votre véhicule vers une zone non exposée au risque de submersion.



PENDANT

Réfugiez-vous dans les étages si possible. N'évacuez qu'après en avoir reçu la consigne par les autorités. N'empruntez pas les chaussées inondées.



APRÈS

Contactez votre assureur pour déclarer votre sinistre. Ne rétablissez les réseaux qu'après avis favorable des services municipaux ou d'un professionnel.

RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



**Mesures
mises en place**

Certains phénomènes exceptionnels comme les tempêtes, fortes précipitations, orages, neige, verglas, grand froid et canicule nécessitent une vigilance particulière.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Toute la population est potentiellement exposée à ce risque. Outre les dommages sur le littoral en raison du risque de submersion, de sérieux dégâts sur la végétation (chute d'arbres, de branches), aux bâtiments (toitures), aux bateaux, aux installations légères et aux réseaux aériens peuvent être constatés.

À LA ROCHELLE

La commune est principalement exposée au risque de tempêtes hivernales pendant lesquelles les rafales de vent peuvent être violentes.



Vents violents, orages : chutes d'arbres, dommages sur bâtiments, véhicules, etc...
Fortes précipitations : inondations bâtiments, impacts sur réseau d'assainissement.

Prévision

Diffusion quotidienne de cartes de vigilance élaborées par Météo France. 4 couleurs indiquant les dangers potentiels (vert, jaune, orange et rouge).

Prévention

En cas d'alerte météorologique vents violents, la Mairie prend les mesures suivantes :

- Fermeture des parcs et des cimetières,
- Annulation des manifestations extérieures,
- Information des commerçants exposés, des chantiers,
- Renforcement des astreintes.

Mémo-risque

15 février 1956 : température la plus basse -13,6 °C.

27 décembre 1999 : tempête Martin avec des rafales jusqu'à 158 km/h.

Automne 2023 : 380 mm en 4 semaines provoquant des inondations inédites dans l'Agglomération.

LES RÉFLEXES À ADOPTER



AVANT

Mettez à l'abri les objets risquant d'être emportés par le vent. Mettez-vous à l'abri, fermez portes, fenêtres et volets.



PENDANT

Tenez-vous informé des messages météo diffusés. Limitez vos déplacements.



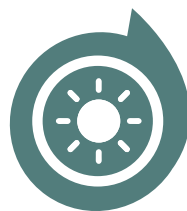
APRÈS

Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.

Le plan de viabilité hivernale prévoit le déneigement des axes prioritaires et les accès à l'hôpital.

En cas d'activation du **plan grand froid**, une salle municipale est mise à disposition pour les personnes sans-abri.

RISQUE CANICULE



*Mesures
mises en place*

La canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Ces périodes de canicule ont des conséquences graves pour les personnes vulnérables (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires...).

? Le saviez-vous ?

Le plan canicule est déclenché lorsque les températures dépassent 35°C le jour et 20°C la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs (du 1^{er} juin au 15 septembre).

Prévention

1700 personnes sont inscrites sur le registre canicule de la mairie. Pour bénéficier de ce service gratuit, il suffit de s'inscrire soit par téléphone au 05 46 51 51 51, soit en complétant le formulaire disponible sur le site internet de la ville. (www.larochelle.fr)

En cas d'alerte, la Mairie contacte les personnes inscrites et les visite si besoin.

Ouverture de salles fraîches.

Un numéro vert national est disponible en cas de canicule : 0 800 06 66 66

Mémo-risque

En 2022, 2 vigilances de niveau rouge.

18 juillet 2022 : record de température 41,7 °C.

LES RÉFLEXES À ADOPTER



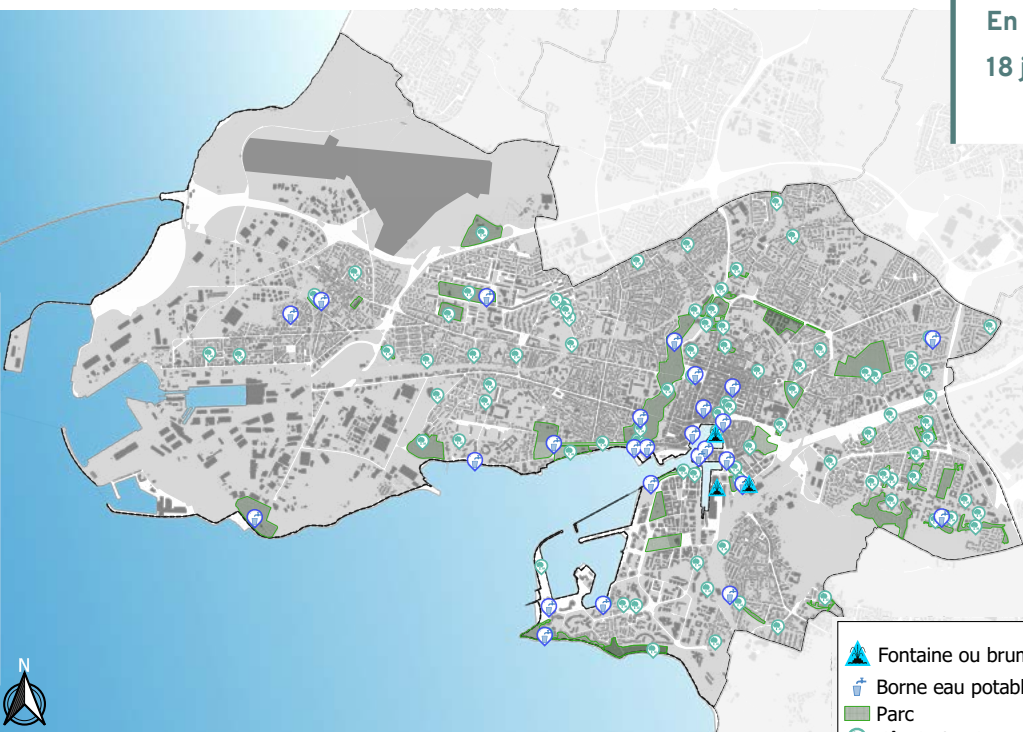
AVANT

Inscrivez-vous sur le registre canicule.



PENDANT

Maintenez votre maison au frais en fermant les volets le jour. Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches et de vos voisins.



- Fontaine ou brumisateur
- Borne eau potable
- Parc
- Îlot de fraîcheur



RISQUE SISMIQUE



*Mesures
mises en place*

Un séisme ou tremblement de terre est un mouvement à la surface du sol qui engendre des secousses plus ou moins violentes.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

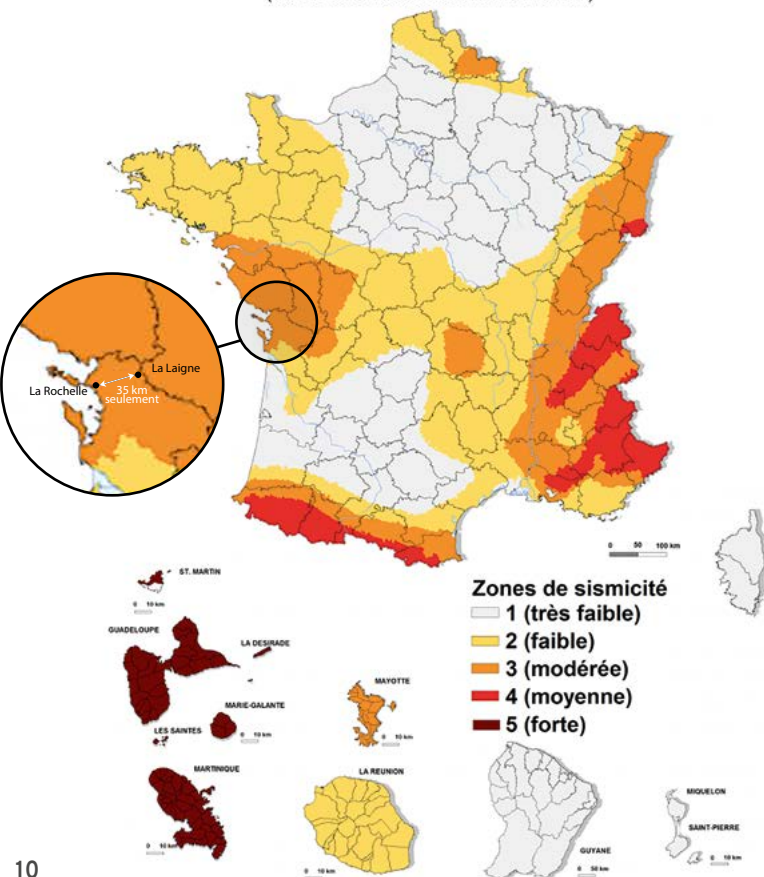
Les chutes d'objets ou des effondrements de structures peuvent occasionner des blessures sur les personnes.

À LA ROCHELLE

Le zonage sismique de la France classe la commune de La Rochelle en zone 3 (modérée) sur une échelle de 5.



Zonage sismique de la France
en vigueur depuis le 1er mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



Prévention

Des règles de construction parasismique sont obligatoires pour les nouveaux bâtiments afin de renforcer leur résistance.

Mémo-risque

28 avril 2016 : séisme de magnitude 5.2 sur l'échelle de Richter, épicentre à 16 km de La Rochelle.

16 juin 2023 : séisme de magnitude 5.3, épicentre à La Laigne (35 km de La Rochelle). La secousse a été ressentie dans toute l'agglomération. D'importants dommages ont été constatés dans les communes proches de l'épicentre.

LES RÉFLEXES À ADOPTER



AVANT

Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité.



PENDANT

Dans un bâtiment, mettez-vous près d'un mur porteur, d'un encadrement de porte ou sous un meuble solide.
Ne prenez pas les ascenseurs.
À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments et des fils électriques.
En voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.



APRÈS

Après une première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses. Recensez les dégâts éventuels et les déclarer à l'assureur et en mairie.

RISQUE RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES



*Mesures
mises en place*

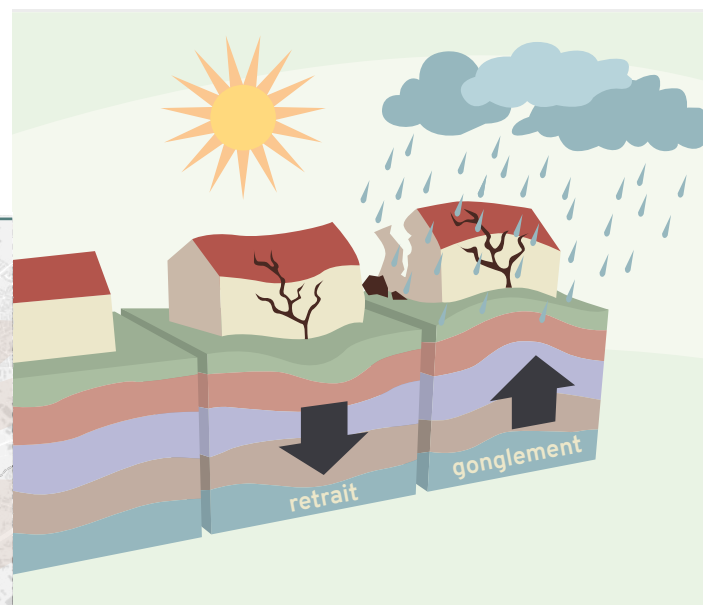
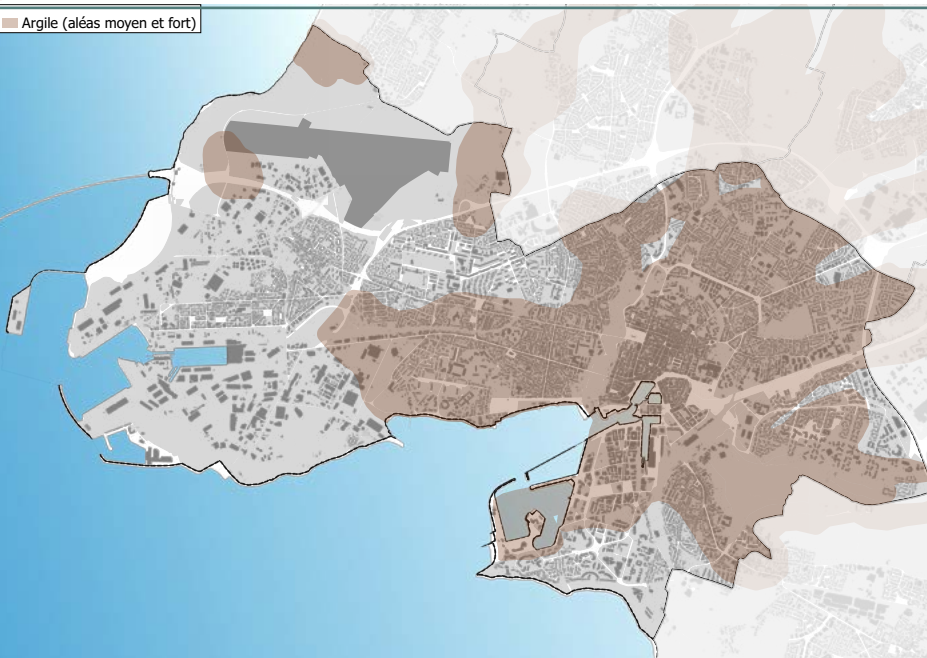
Prévention

Les sols argileux sont constitués de feuillets minéraux et de couches d'eau. Lors des périodes de sécheresse prolongées, ces sols se rétractent et regonflent quand la pluie revient. Compte-tenu de la lenteur et de la faible amplitude du phénomène, il n'y a pas de danger pour l'homme mais des dégâts peuvent être constatés sur les constructions dont les fondations sont superficielles.

Inspectez votre habitation pour localiser toute forme de fissures sur les murs, apparaissant après une période de sécheresse, ou après les périodes humides qui suivent. Prenez des photos, contactez votre assureur et la mairie pour signaler les désordres. La commune se charge ensuite de transmettre les déclarations à la préfecture dans le cadre de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

À LA ROCHELLE

Comme l'indique la carte ci-dessous, de nombreux quartiers de la ville sont concernés par cet aléa.



Mémo-risque

16 octobre 2023 : arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle pour la sécheresse de l'été 2022.

Depuis 2000, 7 arrêtés «CATNAT» ont été pris pour ce type d'aléa.



RISQUES INDUSTRIELS

Evènement accidentel se produisant sur un site industriel entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les principales manifestations du risque industriel :

- l'incendie,
- l'explosion,
- la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux.

À LA ROCHELLE

La commune compte une quarantaine d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation et à enregistrement. Parmi elles, 7 sont classées « SEVESO » en raison des produits fabriqués et stockés pouvant présenter une dangerosité en cas d'accident industriel.

5 sites classés SEVESO seuil haut :

- PICOTY, SDLP et SISP : dépôts pétroliers.
- SOLVAY : chimie.
- LAT NITROGEN FRANCE : stockage d'engrais nitrates.

2 sites classés SEVESO seuil bas :

- AMALTIS : stockage d'engrais nitrates.
- EXTRUPLAST : fabrication de conditionnements en plastique.

*Mesures
mises en place*

Prévention

Les installations classées pour la protection de l'environnement sont soumises à des obligations et des contrôles stricts de la part des services de l'Etat.

En cas de sinistre, le responsable de l'établissement déclenche son Plan d'Opération Interne (POI). Si les effets de l'accident menacent de sortir du site, le Préfet met en œuvre le Plan Particulier d'Intervention (PPI) et fait retentir la sirène.

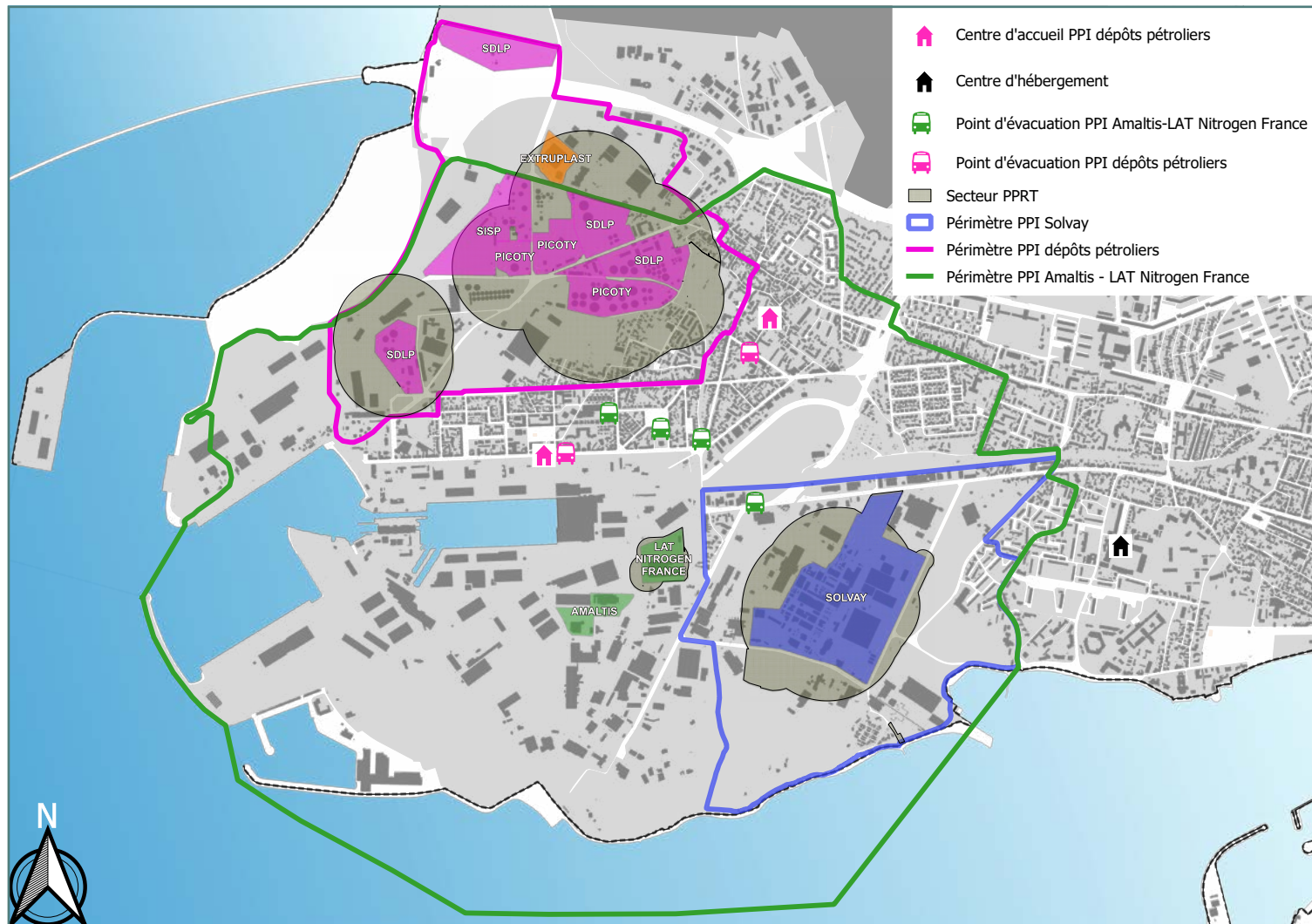
En cas d'activation de l'un des trois PPI, la commune participe aux opérations sous le commandement du Préfet notamment pour alerter la population, ouvrir des centres d'accueil ou encore fermer les axes de circulation à proximité de l'établissement.

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ont pour but de réduire le risque à la source et d'agir sur l'urbanisation existante et future afin de diminuer la vulnérabilité des populations.

Depuis 2014, dans les quartiers de Laleu et La Pallice :

- 12 maisons déconstruites. Les terrains sont aménagés en zone de biodiversité.
- 42 maisons protégées (menuiseries renforcées, isolation toiture).
- 77 logements sociaux sécurisés.





Mémo-risque

10 août 2023 : incendie de la galerie du silo Bertrand de l'entreprise SICA dans le quartier de La Pallice.

Mise en place d'un périmètre de sécurité de 100 m, évacuation des entreprises environnantes, tests de toxicité de l'air pour analyser les éventuels risques pour la population. Aucun blessé à déplorer. Mobilisation de 120 sapeurs-pompiers.

LES RÉFLEXES À ADOPTER



PENDANT

Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.

Écoutez la radio (France Bleu La Rochelle - 98.2) et respectez les consignes des autorités.



APRÈS

N'évacuez qu'après avoir reçu la consigne par la mairie ou les services de secours (police, sapeurs-pompiers).



RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Ce risque est lié à un accident de transport de matières dangereuses par voies routière, ferroviaire, fluviale, maritime ou par canalisation.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie et la toxicité des produits dispersés.

À LA ROCHELLE

Voies routières : elles concernent essentiellement la rocade, l'avenue de la Repentie, la rue de Béthen-court et la voie de Jeumont.

Voie ferrée : elle traverse toute la ville et dessert certaines entreprises des zones d'activités de Chef de Baie et La Pallice. Transport d'engrais, d'hydrocarbures ou produits chimiques.

Canalisations : une canalisation de transport de gaz haute pression contourne La Rochelle par le Nord jusqu'à l'avenue Guiton.

4 canalisations de transport d'hydrocarbures relient l'apportement aux dépôts pétroliers sur la zone industrielle de La Pallice.



Le saviez-vous ?

Les bornes ou balises de couleur jaune indiquent la proximité de canalisations de gaz à haute pression pour éviter la perforation accidentelle lors de travaux.

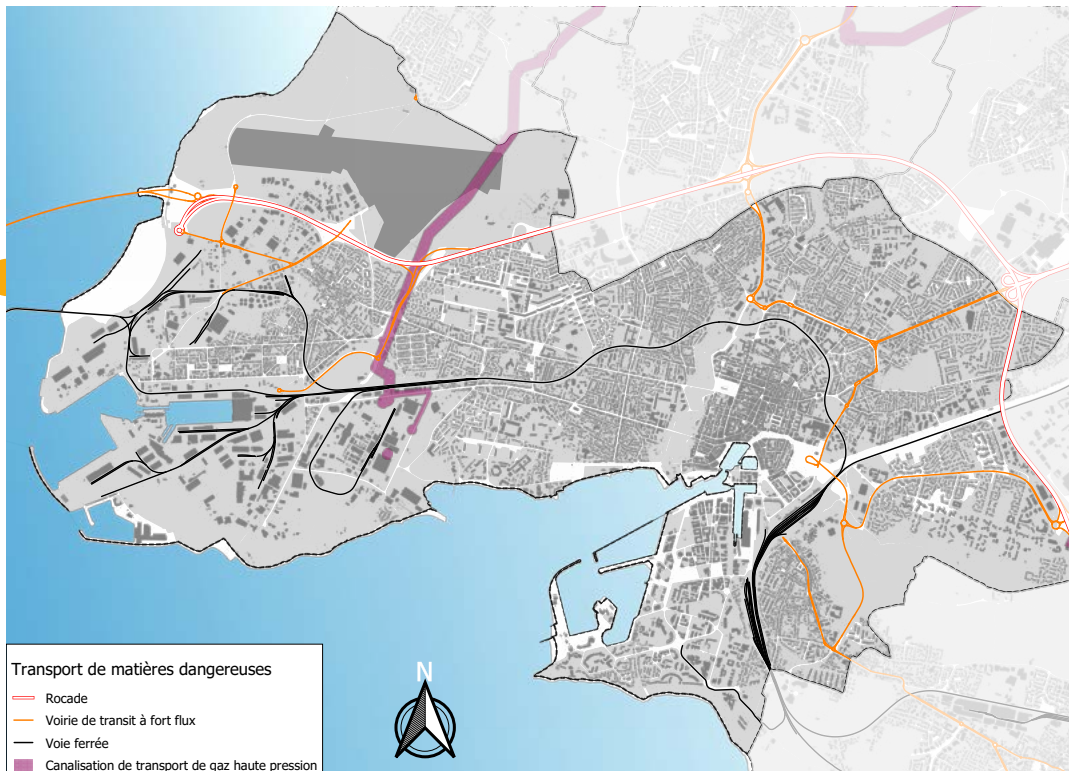
Mesures mises en place

Prévention

Une signalétique sur les véhicules permet une identification précise des produits transportés, par des codes (danger et matière) et des pictogrammes.

Si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses, vous devez :

- protéger et éviter le sur-accident en balisant les lieux et en éloignant les personnes,
- prévenir les secours (18 ou 112 pour les pompiers et 17 pour la police) en précisant le lieu, le moyen de transport, le nombre approximatif de victimes et le **code danger/matière** du véhicule,
- si vous constatez une fuite, si le véhicule ou le réservoir prend feu ou si un nuage toxique vient dans votre direction, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.



Transport de matières dangereuses

- Rode
- Voie de transit à fort flux
- Voie ferrée
- Canalisation de transport de gaz haute pression

LES RÉFLEXES À ADOPTER



PENDANT

**Abritez-vous, si possible, dans un lieu confiné.
Écoutez la radio (France Bleu La Rochelle – 98.2)
et respectez les consignes des autorités.**

Code danger —

XXX

Code matière —

YYYY



Gaz ou liquide inflammable



Liquide ou solide à inflammation spontanée



Liquide ou solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau



Solide inflammable



Risque d'explosion



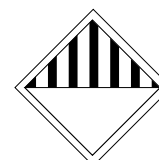
Comburant ou peroxyde organique



Matière ou gaz toxique



Matière ou gaz corrosif



Matière présentant des risques divers



Matières radio-actives

Mémo-risque

Janvier 2017 : suite à une fuite sur une canalisation enterrée, une perte de 256 m³ d'essence s'est produite à l'intérieur du site Picoty. Pas d'écoulement en direction des habitations.



Mesures mises en place

Prévention

En France, onze vaccins sont obligatoires chez les enfants nés après le 1^{er} janvier 2018. Trois vaccins restent obligatoires chez ceux nés avant cette date:

- diphtérie,
- tétanos,
- poliomyélite.

RISQUES SANITAIRES PANDÉMIE

Une pandémie est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une modification génétique. Le virus possédant des caractéristiques nouvelles, l'immunité de la population est faible ou nulle.

Les collectivités territoriales ont été des acteurs importants dans la gestion de la crise sanitaire Covid-19.

La Ville de La Rochelle a accompagné la population au travers de différentes actions :

- distribution de masques,
- ouverture de centres de dépistage et de vaccination,
- visites à domicile et appels aux personnes vulnérables inscrites sur le registre,
- mise en place d'un service d'accueil pour les enfants des parents exerçant des professions prioritaires.



LES RÉFLEXES À ADOPTER



AVANT

Lavez-vous les mains régulièrement avec de l'eau et du savon à défaut du gel hydro alcoolique.



PENDANT

Respectez les consignes émises par les pouvoirs publics notamment les gestes barrières, le port du masque...

Prévention

Dans le cadre de la lutte antivectorielle, le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance par les autorités sanitaires (Agence Régionale de Santé), et leur opérateur (Service Départemental de Démoustication), afin de prévenir les risques liés à sa dissémination (piqûres, nuisances, transmissions de maladies).

Si vous pensez avoir observé un moustique, vous pouvez le signaler : <https://signalement-moustique.anses.fr> ou contacter directement le Département.

MALADIES TROPICALES MOUSTIQUES

Le moustique tigre, aussi appelé *Aedes albopictus*, est un « moustique domestique », qui vit dans un rayon de 150 mètres de son lieu de naissance, autour de nos habitations. Il est actif de mai à novembre. Vecteur potentiel de maladies comme la Dengue, le Chikungunya, ou le Zika, il est important de savoir le reconnaître, pour s'en protéger.

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

Le moustique tigre est reconnaissable à sa toute petite taille (5 mm), à son comportement (pique le jour), et à son corps rayé noir et blanc. Contrairement aux moustiques locaux, actifs au crépuscule ou la nuit, le moustique tigre pique toute la journée, en particulier dans les lieux frais ombragés (appelés gîtes de repos).

LES RÉFLEXES À ADOPTER

Les produits anti-moustiques (répulsifs et insecticides), ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques, et présentent des risques pour la santé et l'environnement (intoxication, destruction de la faune non cible, perturbateurs endocriniens, ...). Pour être efficace, la lutte contre sa prolifération passe par l'élimination des lieux de pontes, c'est-à-dire la suppression des eaux stagnantes (coupelle de pots de fleur, déchets plastique, bâches, pneus, ...). La « veille citoyenne » est donc indispensable.



Videz l'eau
de vos récipients
(vases, soucoupes)
une fois par semaine,
d'avril à novembre.



Mettez du sable
dans vos coupelles
de pots de fleurs.



Recouvrez vos
récupérateurs d'eau
d'un filtre et/ou
d'une bâche.



Vérifiez le bon
écoulement des eaux
de pluie de vos
gouttières.



TERRORISME

Le Plan Vigipirate est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux de l'Etat, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés et les citoyens à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

IL EXISTE 3 NIVEAUX D'ALERTE :

vigilance / sécurité renforcée - risque attentat / urgence attentat.



Le niveau de « vigilance » est permanent. Il implique la surveillance des transports et des lieux publics, le contrôle des accès aux sites publics. Ces mesures s'appliquent quotidiennement et sur l'ensemble du territoire national.



Le niveau « sécurité renforcée - risque attentat » répond à une menace terroriste forte. Des mesures additionnelles sont activées allant de la prévention (port de badges ou vérification des pièces d'identité) à l'organisation de patrouilles, d'opérations de filtrage et de fouilles. Ce niveau n'a pas de limite de temps définie.



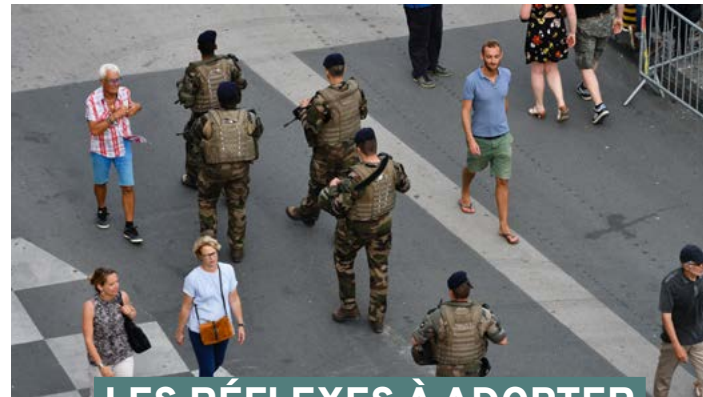
Le niveau appelé « urgence attentat » correspond à un attentat ou à une menace immédiate d'attaque terroriste. En cas de déclenchement de ce niveau, des mesures d'exception sont prévues comme la fermeture des routes, l'arrêt des déplacements scolaires.

Prévention

Chaque année, dans le cadre des plans particulier de mise en sûreté (PPMS), des exercices « alerte attentat / intrusion » sont réalisés dans les écoles et les crèches municipales.

Pour renforcer la protection de la population face aux menaces terroristes, des militaires de l'opération Sentinelle peuvent être déployés dans les secteurs très fréquentés de La Rochelle.

Pour les grands événements (Francfolies, Marathon, fêtes maritimes), les services de la mairie en lien avec la Préfecture, les services de police et de secours définissent un plan de sécurisation cohérent et activent un PC de crise interservices.



LES RÉFLEXES À ADOPTER

Réagir en cas d'attaque terroriste



1 Localisez le danger pour vous en éloigner.



2 Cachez-vous (Enfermez-vous et barricadez-vous).



3 Alertez et obéissez aux forces de l'ordre. Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112.

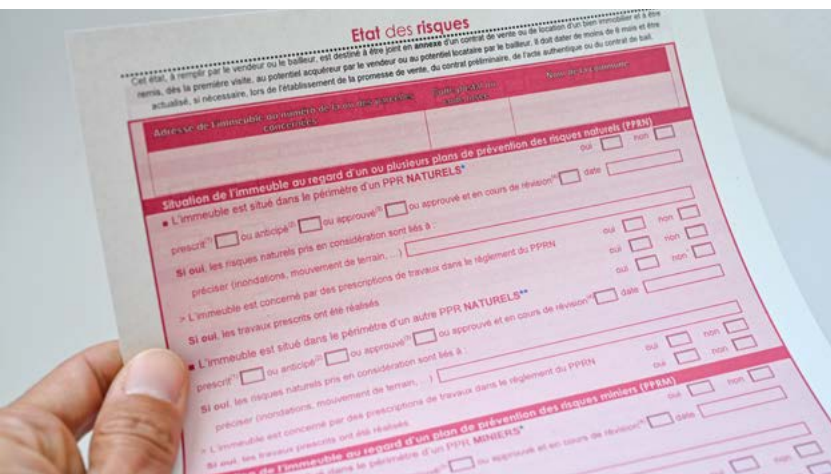
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

REEMPLIR SON ÉTAT DES RISQUES

Avant d'acheter ou de louer un logement, le bailleur ou le vendeur doit vous communiquer et annexer au contrat l'« Information Acqureur Locataire (IAL) ». Il comprend un état des risques majeurs naturels, technologiques ou miniers, les cartographies des Plans de Prévention des Risques associés et la déclaration des sinistres ayant fait l'objet d'une indemnisation au titre d'une catastrophe pour le bien concerné.

Depuis février 2021, le ministère chargé de l'écologie a créé un service en ligne pour faciliter la création d'un état des risques. Celui-ci permet de faire sa déclaration en quelques clics.

www.errial.georisques.gouv.fr



INDEMNISATION EN CAS DE DOMMAGES CATNAT



Avoir souscrit un contrat d'assurance qui couvre les dommages matériels directs occasionnés par la catastrophe (multirisque habitation, tous risques auto, ...),



Déclarer le sinistre à mon assurance dès connaissance de l'évènement,



Informers le Maire afin qu'il sollicite les services de l'Etat d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle,



Si la commune fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel, saisine de la compagnie d'assurance au plus tard 30 jours suivant la publication de l'arrêté. Transmettre le maximum de preuves des dommages.

CE QUI EST INDEMNISÉ



Biens directement endommagés
(habitations, véhicules, marchandises, mobilier).



Pertes d'exploitation
Frais de pompage, de nettoyage et de désinfection des locaux sinistrés.



Le saviez-vous ?

Les travaux prescrits par un Plan de Prévention des Risques sont obligatoires. En cas de sinistre, l'assurance vérifiera qu'ils ont été réalisés.



Les documents consultables en mairie et téléchargeables sur le site Internet de la Ville :

- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM),
- Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL),
- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT),
- Plan Particulier d'Intervention (PPI).

S'INFORMER

- Par téléphone
Accueil mairie : 05 46 51 51 51
- Par internet et les réseaux sociaux
 - www.larochelle.fr
 - facebook.com/LaRocheElleEnsemble
 - application La Rochelle au bout des doigts
 - meteofrance.com
 - charente-maritime.pref.gouv.fr
 - georisques.gouv.fr
- À la radio
France Bleu La Rochelle 98.2 FM



112

Numéros d'urgence

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

15

SAMU LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE D'URGENCE

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

17

POLICE

Pour signaler une situation qui nécessite une mise en sécurité.

18

SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes.

114

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours, numéro accessible par fax et sms.

INSCRIVEZ-VOUS À LA TÉLÉALERTE

pour recevoir des informations fiables et des consignes précises en cas de surveillance d'un événement exceptionnel.

Flashez le QR CODE !

